



NOTES SUR LE CARBONE DU SOL / SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

COP 28 DE LA CCNUCC À DUBAÏ : QUELS RÉSULTATS MAJEURS DU POINT DE VUE DE L'INITIATIVE INTERNATIONALE « 4 POUR 1000 » ?



En décembre 2023, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques a tenu sa 28^{ème} Conférence des Parties à Dubaï. Beaucoup d'observateurs n'avaient d'attention que pour un sujet, savoir si la sortie programmée des énergies fossiles figurerait dans la déclaration finale. Au final, une phrase dont seules les COP ont le secret figure bien dans le document final de Dubaï : « transitioning away from fossil fuels in energy systems, in a just, orderly and equitable manner, accelerating action in this critical decade, so as to achieve net zero by 2050 in keeping with the sciences » que l'on peut traduire par : « l'abandon des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action au cours de cette décennie critique, de manière à atteindre l'objectif de zéro net d'ici 2050, conformément aux sciences ». On peut reconnaître une certaine avancée dans ce domaine, puisque c'est la première fois qu'il est question de « sortir des énergies fossiles ».

Mais cette avancée médiatisée à l'envie, fantastique pour certains et insuffisante pour d'autres, cache en réalité des avancées intéressantes et sans précédent pour ce qui concerne la place reconnue de l'agriculture et des systèmes alimentaires dans la lutte contre le changement climatique.

Les observateurs intéressés par l'agriculture, les systèmes alimentaires, ainsi que les terres, les sols et leur santé

avaient déjà remarqué une place accrue de ces questions lors de la COP27 à Sharm El Sheikh, dans les négociations et discussions avec l'installation du « Sharm El Sheikh Joint-Work on Implementation of Climate Action on Agriculture and Food Security », et avec la présence de nombreux pavillons en lien avec l'agriculture et les systèmes alimentaires en zone bleue comme en zone verte de la COP. Ces mêmes observateurs ont pu faire le même constat cette année à Dubaï, mais à une autre échelle : quatre faits témoignent de cette situation :

- Les mentions faites à l'agriculture dans le volet adaptation de la Décision sur l'Inventaire Global, mais pas d'avancées significatives sur l'article 6 de l'Accord de Paris (article sur l'échange international de droits d'émission de carbone)
- L'adoption d'une déclaration sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique par les chefs d'État de 134 pays (ce chiffre est passé depuis à 159) au tout début de la COP28 (2 décembre) qui est une réalisation majeure dans le cadre de l'agenda de la présidence sur les systèmes alimentaires et l'agriculture.
- La présentation par la FAO, lors de la journée de l'alimentation, de l'agriculture et de l'eau (10 dé-

tembre), de sa feuille de route : « Atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C : une feuille de route mondiale ou Comment la transformation des systèmes agroalimentaires par des actions climatiques accélérées contribuera à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, aujourd'hui et demain »

- Le grand nombre d'évènements parallèles en zones bleue et verte de la COP28 traitant de sujets connexes à l'agriculture, l'agroécologie, les sols, la santé des sols et la séquestration du carbone dans les sols.

DÉCISIONS DE LA COP28 À DUBAÏ (RÉSULTATS DU PREMIER INVENTAIRE MONDIAL ET QUESTIONS RELATIVES À L'ARTICLE 6 DE L'ACCORD DE PARIS)

Sans être aussi important que l'accord de Paris par sa portée ni son contenu, la décision finale de Dubaï marque donc des avancées en mentionnant d'une manière ou d'une autre la sortie des énergies fossiles, même s'il n'y est pas précisé la méthode ni l'échéance exacte. Mais ne soyons pas trop pessimistes, le fait que cette mention soit faite à l'issue d'une réunion se tenant dans une région fortement productrice d'énergies fossiles, est un véritable symbole qui marque une certaine inflexion. Il faut parfois faire appel à notre optimisme pragmatique pour saluer les pas dans la bonne direction, aussi petits soient-ils.

Pour ce qui est des sujets qui intéressent plus particulièrement l'Initiative internationale « 4 pour 1000 », le document final mentionne dans la section « atténuation » en son paragraphe 33, une mention spécifique à l'importance de préserver, protéger et restaurer la nature et les écosystèmes pour atteindre les objectifs de température de l'Accord de Paris, y compris les efforts pour arrêter la déforestation et inverser la tendance d'ici à 2030, et (l'importance) des autres écosystèmes terrestres et marins agissant comme des puits de gaz à effet de serre et conservant la biodiversité en ligne avec le cadre global sur la biodiversité de Kunming-Montréal. On peut y voir une ouverture vers l'agriculture et la foresterie, dès lors que les agrosystèmes sont des écosystèmes.

Néanmoins, l'analyse plus rigoureuse du document montre que les références précises à la gestion de l'utilisation des terres, à l'agriculture durable, aux systèmes alimentaires résilients, aux solutions basées sur la nature et aux approches fondées sur les écosystèmes, ne sont mentionnées qu'au paragraphe 55, qui fait partie de la section « adaptation » (avec les paragraphes 63 b) et d)). Cela fait partie des compromis actés durant les négociations pour satisfaire les pays en développement attachant plus d'importance à la nécessaire adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, et non comme un moyen d'atténuer ces derniers. On peut tout de même remarquer que le paragraphe se finit en indiquant que ces approches doivent être construites sur la meilleure science disponible (sans qu'il ne soit donné des précisions sur la signification de cette expression) autant que sur les connaissances des populations indigènes et les systèmes locaux de connaissances.

Même si on regrette que le texte ne fasse mention à aucun moment à l'agroécologie, on peut donc remarquer la référence à la nécessité de fonder ses actions sur la science ainsi que sur les savoir-faire traditionnels. Autre regret, aucune mention de l'importance des sols et de leur santé... Il nous reste encore du chemin à parcourir...

Autre sujet de préoccupation, les négociations n'ont pas progressé sur l'opérationnalisation de l'article 6 de l'Accord de Paris, notamment sur la question de l'évitement écologique, y compris la déforestation évitée. Alors que les travaux sur les approches coopératives (article 6.2) et le mécanisme de l'article 6.4 se poursuivront à Bonn en juin 2024, et que des progrès pourraient être réalisés concernant le programme de travail au titre de l'article 6.8, cette question particulière, traitée par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (OSGST), pourrait ne pas être tranchée par la COP avant 2028, lorsque les règles, les modalités et les procédures du mécanisme seront examinées. Le flou autour des questions de marché volontaire du carbone risque de perdurer encore dans les années à venir.

COP28 - DÉCLARATION DES ÉMIRATS ARABES UNIS SUR L'AGRICULTURE DURABLE, LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES RÉSILIENTS ET L'ACTION CLIMATIQUE



En fait, le document final de la COP28 de Dubaï adopté le 13 décembre, c'est-à-dire après la clôture programmée de la COP 28, fait référence à ces questions en lien avec l'agriculture, grâce (ou à cause) de la déclaration sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, adoptée par les Chefs de délégation, le 2 décembre soit 11 jours avant. C'est un bon exemple de décisions politiques d'ampleur qui peuvent réellement contribuer à faire avancer les choses. En outre, 134 pays ont signé cette déclaration au moment de sa publication, mais à ce jour, ce chiffre est de 159, soit

25 pays supplémentaires, dont quelques absents de la première heure comme l'Argentine, le Kenya, le Mali, la Russie, la Turquie, etc. En revanche, l'Inde, l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Irak, le Niger, etc... n'en sont toujours pas signataires.

Ce document, indique clairement et sans ambiguïté que « toute voie permettant d'atteindre pleinement les objectifs à long terme de l'Accord de Paris doit inclure l'agriculture et les systèmes alimentaires ». Il fait aussi le lien entre les engagements pris individuellement et collectivement pour l'agenda 2030, les 3 conventions de Rio (Changement climatique, Biodiversité et Désertification), et le Sommet des Nations-Unies pour les Systèmes alimentaires. Il proclame la volonté commune de travailler collectivement à l'atteinte de 5 objectifs :

- Le développement d'activités en faveur de l'adaptation et la résilience des agriculteurs, des pêcheurs et des producteurs d'aliments ;
- La promotion de la sécurité alimentaire et la nutrition à l'attention des populations vulnérables ;
- Le soutien aux travailleurs en agriculture et dans les systèmes alimentaires ;
- Le renforcement de la gestion intégrée de l'eau en agriculture et dans les systèmes alimentaires ;
- Et la maximisation des bénéfices climatiques et environnementaux tout en contenant et réduisant les impacts négatifs associés à l'agriculture et aux systèmes alimentaires par la protection et la restauration des terres et des écosystèmes naturels, par le renforcement de la santé des sols et de la biodiversité, et en se détournant des pratiques fortement émettrices de gaz à effet de serre au profit d'approches de production et de consommation plus durables, y compris la réduction du gaspillage alimentaire et la promotion de produits d'aquaculture durable.

Pour atteindre ces objectifs, les pays s'engagent, « en fonction de leur situation nationale », à inclure l'agriculture et les systèmes alimentaires dans leur action climatique d'ici à 2050, en renforçant leurs efforts respectifs et communs dans 5 domaines :

- Intégrer l'agriculture et les systèmes alimentaires dans les plans nationaux d'adaptation, les NDCs, et les autres stratégies connexes avant la convocation de la COP 30
- Revoir ou orienter les politiques publiques liés à l'agriculture et aux systèmes alimentaires afin de promouvoir des activités réduisant les émissions de gaz à effet de serre et renforçant la résilience, tout en réduisant la perte et le gaspillage de nourriture, et la dégradation des écosystèmes

- Continuer à développer et à améliorer l'accès aux financements pour adapter et transformer l'agriculture et les systèmes alimentaires afin de répondre au changement climatique
- Accélérer et étendre les innovations scientifiques et les connaissances locales et autochtones qui favorisent la production durable et la résilience des écosystèmes
- Renforcer le système commercial multilatéral avec l'Organisation mondiale du commerce.

Notant qu'il ne leur reste que sept ans (le document a été rédigé en 2023) pour atteindre ces objectifs communs, les pays s'engagent à améliorer la coordination interministérielle nationale, et à tirer profit des réunions régionales et mondiales pertinentes pour partager leurs expériences et leurs collaborations. Ils prennent rendez-vous à la COP29 pour envisager les prochaines étapes en 2025 et au-delà. La mise en œuvre de la déclaration sera soutenue par une coopération technique collaborative, qui visera à rassembler les principales institutions et plateformes afin d'offrir de manière cohérente la coopération technique de qualité demandée par les pays.

On peut donc considérer que cette déclaration, qui pour autant n'a pas une valeur contraignante, constitue un pas important dans la bonne direction, puisque 159 pays se sont engagés à inclure l'agriculture et les systèmes alimentaires dans leurs politiques nationales (à commencer par leur NDCs¹) de lutte contre le changement climatique, avec un effet quasi-immédiat, puisque validant une clause de revoyure à la COP29 dans un an, pour définir les étapes futures.

Et le texte mentionne la santé des sols explicitement, ce qui est une première. En revanche, toujours pas de mention de l'agroécologie...

LA FEUILLE DE ROUTE DE LA FAO POUR ATTEINDRE L'ODD 2 SANS DÉPASSER LE SEUIL DE 1,5 °C

La journée de la COP28 dédiée à l'alimentation, à l'agriculture et à l'eau (10 décembre) a été l'occasion pour la FAO de présenter sa stratégie de transformation des systèmes agroalimentaires à l'aune des objectifs de l'agenda 2030 (plus particulièrement de son objectif n°2 sur la faim dans le monde) et de l'Accord de Paris (ne pas dépasser le seuil de +1,5°C pour le réchauffement de la planète). L'approche se veut respecter les principes d'intégration, de cohérence, de coordination et de progressivité, en s'étalant de la COP28 à la COP30.

Cette feuille de route destinée non seulement à la FAO, mais aussi et surtout aux décideurs, à la société civile et aux entreprises, s'articule autour de 10 domaines

¹ On peut noter au passage que cela correspond à l'objectif A1 du Plan stratégique 2050 de l'Initiative internationale "4 pour 1000", à savoir : Veiller à ce que les contributions déterminées au niveau national (CDN) de tous les pays parties à la CCNUCC contiennent des références à la santé des sols et au carbone organique des sols (COS), et à ce qu'elles soient prises en compte dans leurs programmes de développement de l'agriculture durable.

d'actions (par ordre d'apparition : élevage, pêcheries et aquaculture, cultures, régimes alimentaires sains pour tous, forêts et zones humides, sol et eau, gaspillages et pertes alimentaires, énergie propre, politiques inclusives, et données (data), incluant 120 actions recommandées. Le document propose également des objectifs et des étapes clés chiffrées. Pour ce qui concerne les sujets qui intéressent l'Initiative internationale « 4 pour 1000 », on peut noter les cibles suivantes :

- En 2040, 10 Gt d'équivalent CO₂ de carbone additionnel auront été séquestrées dans les cultures et les prairies entre 2025 et 2050
- En 2030, tous les agriculteurs et éleveurs auront accès à des solutions mondialement reconnues pour suivre leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)
- En 2030, les émissions de méthane du secteur de l'élevage auront été réduites de 25% par rapport à 2020
- En 2050, la productivité totale des cultures et de l'élevage aura cru respectivement de 1,5% et 1,7% par an au niveau global.

A raison de deux cibles à atteindre par domaine d'actions, les objectifs globaux d'avoir « une population mondiale suivant des régimes alimentaires sains » et « des systèmes agroalimentaires représentant des puits nets de carbone (-1,5 Giga tonnes de CO₂ équivalent par an) » devraient être atteints. Il s'agit d'utiliser au mieux le potentiel des systèmes agroalimentaires à contribuer à lutter contre les changements climatiques par la réduction des émissions de GES (gaz carbonique CO₂, méthane CH₄ et protoxyde d'azote N₂O) et la capacité des sols à séquestrer du carbone.

Le document présenté constitue en fait le 1^{er} volet sur un total de 3, de la feuille de route et a pour vocation de présenter la vision globale, le volume 2 qui sera présenté en 2024 à la COP29, s'intitulera « passer d'une vision globale à une vision régionale et d'une vision à l'évaluation des coûts et aux financements » et le volume 3 prévu en 2025 pour la COP30, sera consacré à « l'établissement de plans d'action nationaux, le suivi et la responsabilité ».

Il s'agit, à l'évidence, d'un programme ambitieux de la FAO construit sur le modèle d'un plan stratégique s'inscrivant dans le mandat de l'organisation internationale, qui souhaite jouer un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique grâce aux systèmes agroalimentaires. A cet égard, on peut noter les points suivants :

- La référence clairement faite aux « systèmes agroalimentaires » et pas seulement aux « systèmes alimentaires ». Les secteurs des produits biosourcés apprécieront la nuance, et leur inclusion dans cette action globale
- L'articulation forte de l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la foresterie avec les écosystèmes terrestres et aquatiques, les sols et l'eau, les régimes alimentaires sains, les politiques inclusives, les pertes et gaspillages alimentaires, l'énergie propre (pourquoi le

singulier) et les données. Une sorte d'inventaire large, mais qui contient l'essentiel des points importants

- Une forte valence de l'eau plus que les sols dans le domaine d'actions « sol et eau » avec un premier point fort sur la santé des sols, leur mesure et évaluation notamment en termes de richesse en carbone. La « santé des sols » revient à plusieurs reprises dans le document à propos de différents domaines d'actions, ce qui est encourageant pour la prise en compte de cette question
- L'absence de l'utilisation du mot « agroécologie » (à l'exception de l'expression « contextes agroécologiques et socio-économiques ») auquel a été préféré « agriculture régénérative (et agriculture climato-intelligente) » ou encore « pratiques culturales régénératives » (notamment pour préserver les sols et favoriser le carbone dans les sols).

ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES DURANT LA COP 28 SUR L'AGRICULTURE, L'AGROÉCOLOGIE, LES SOLS, ETC.



Parmi les très nombreux événements parallèles de cette COP 28, l'Initiative internationale « 4 pour 1000 » a organisé, co-organisé et participé à 10 événements parallèles en zone bleue entre le 5 et le 10 décembre, à savoir :

Le 5 décembre

À l'occasion de la « journée mondiale des sols » :

- « **Des Sols sains pour les Terres et le Climat** » sur le Pavillon « Terres et Sécheresse » de la CNULCD – Co-organisation Ird, Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD), CIRAD et l'Initiative internationale « 4 pour 1000 ».

- « **La nécessité d'Outils MRV [Monitoring, Reporting & Verification] pour les décideurs politiques, les agriculteurs, les entreprises et la société civile, afin d'évaluer les chaînes de valeur et de rendre compte aux consommateurs** » sur le Pavillon « Save Soil » - Organisation par l'Initiative internationale « 4 pour 1000 ».
- « **Carbone du Sol et possibilités pour les petits exploitants, maximiser les solutions communautaires et minimiser les dommages** » sur le Pavillon du Sri Lanka - Co-organisation LOAM, FIAN Sri Lanka et l'Initiative internationale « 4 pour 1000 ».
- « **Terrain d'entente : la Santé des Sols en faveur de la nature, des personnes et du climat** » sur le Pavillon des Systèmes alimentaires - Organisation par CA4SH (Coalition pour l'action sur la santé des sols).
- « **Comment aider les agriculteurs à contribuer au changement climatique grâce à la régénération de la santé des sols ?** » sur le Pavillon IICA - Organisation par l'Initiative internationale « 4 pour 1000 ».

Le 8 décembre

- « **Santé des sols : le maillon fort du développement durable** » sur le Pavillon France - Co-organisation Ird, CIRAD et l'Initiative internationale « 4 pour 1000 ».
- « **Faciliter l'accès au marché du carbone pour les agriculteurs** » sur le Pavillon « Save Soil » - Organisation Save Soil et modération par l'Initiative internationale « 4 pour 1000 ».
- « **Des sols sains : changer la donne pour atteindre les objectifs alimentaires et climatiques dans les limites planétaires** » dans une salle de réunion de la COP 28 - Co-organisation Ird, CIRAD et l'Initiative internationale « 4 pour 1000 ».
- « **Stocker du carbone dans les sols agricoles et forestiers ultramarins. Etat des connaissances, leviers**

d'actions pour les territoires français d'Outre-mer et la coopération régionale » sur le Pavillon Francophonie - Co-organisation Ird, CIRAD et l'Initiative internationale « 4 pour 1000 ».

Le 10 décembre

À l'occasion de la journée thématique « **agriculture et eau** » de la COP 28 :

- « **Santé des sols : un enjeu clé pour la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la productivité agricole** » sur le Pavillon Francophonie - Co-organisation Ird, CIRAD et l'Initiative internationale « 4 pour 1000 ».

Les vidéos de ces événements parallèles sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'Initiative internationale « 4 pour 1000 » : www.youtube.com

À l'issue de cette 28ème Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, même si on peut regretter le rythme parfois trop lent des négociations internationales, il faut néanmoins noter les importants progrès réalisés pour ce qui concerne les sujets d'intérêts de l'Initiative internationale « 4 pour 1000 ».

La santé des sols, l'agriculture durable, les systèmes (agro) alimentaires, les sols, et leur capacité à stocker du carbone durablement via des pratiques agricoles appropriées sont à présent largement reconnus comme des éléments clés de la lutte contre les changements climatiques par tous.

A nous de poursuivre ce travail, pour que des paroles deviennent les actes à très brève échéance, et que soit également reconnu et valorisé à sa juste valeur, le travail de millions d'agriculteurs, qui loin des salles de réunion et lobbys divers et variés, travaillent quotidiennement à assurer notre sécurité alimentaire et à contribuer à lutter contre le changement climatique, la désertification et l'érosion de la biodiversité.

